

Simulation parlementaire : Liste de vérification du PDL — Enseignant(e)

Nom de l'élève/groupe : _____

Est-ce que le PDL a une section « Il est attendu que »
avec au moins trois énoncés ? Oui Non

a. Faits b. Opinion/arguments c. Information erronée d. Autre :	Commentaires :
--	----------------

Est-ce que le PDL a un ou des règlements précis et facile
à comprendre ? Oui Non

Ce qui sort de l'ordinaire :	Questions/lacunes :
------------------------------	---------------------

Est-ce que le public ciblé par la loi est bien spécifié ? Oui Non

a. Toute la population b. Un groupe précisé c. Un public difficile à identifier d. Autre :	Commentaires :
---	----------------

Est-ce que le PDL respecte la Charte canadienne des
droits et libertés ? Oui Non

a. Mention explicite b. Mention implicite c. Mention d'autre documentation sur les droits de la personne d. Mention d'autres documents légaux	Commentaires :
--	----------------

Est-ce que le PDL a une sanction ou punition qui reflète
la sévérité de l'infraction ? Oui Non

a. Sanctions sérieuses b. Sanctions farfelues c. Sanctions précises d. Sanctions vagues e. Autre :	Commentaires :
--	----------------

Simulation parlementaire : Évaluation formative du PDL

Nom de l'élève/groupe : _____

Est-ce que l'élève a retravaillé son texte avant cette évaluation ? Oui Non

(Si oui, le tout peut être évalué de façon sommative, sinon, de façon formative seulement)

<p><u>« Attendu que »</u> 4. L'élève énumère des faits indéniables de sources fiables. 3. L'élève énumère des faits de sources inconnues. 2. L'élève énumère des opinions ou arguments fondés ou non. 1. L'élève avance une ou des opinions sommaires ou contradictoires.</p>	<p>Commentaires :</p>
<p><u>Le projet de loi</u> 4. Le projet de loi est pionnier, précis, et peut être controversé. 3. Le projet de loi est précis et suit le format exigé. 2. Le projet de loi est modeste, ambigu ou vague. 1. Le projet de loi est simpliste, bref ou incomplet</p>	<p>Commentaires :</p>
<p><u>Le public cible</u> 4. Le public cible est spécifié et les exceptions sont bien articulées. 3. On identifie un public cible général et on peut y retrouver des exceptions. 2. Le public cible est mentionné de façon implicite. 1. Le public cible est difficile à discerner.</p>	<p>Commentaires :</p>
<p><u>La Charte</u> 4. Le PDL est juste, et fondé sur les articles de la Charte canadienne des droits et libertés. 3. L'élève tient compte de la Charte en écrivant son PDL. 2. Le PDL est injuste, trop généreux, ou trop strict. 1. Le PDL est inapplicable ou incomplet.</p>	<p>Commentaires :</p>
<p><u>Sanctions</u> 4. Les sanctions sont originales et proportionnées. 3. Les sanctions sont générales et en accord avec l'esprit de la loi. 2. Les sanctions sont disproportionnées. 1. Les sanctions sont esquissées.</p>	<p>Commentaires :</p>
<p>Note : Il se peut que le projet de loi soit radical ou farfelu, dans ce cas, l'élève devra quand même expliquer comment le PDL ne respecte pas la Charte. Cette explication peut être à l'oral.</p>	

4 : dépasse les attentes 3 : Atteint les attentes 2 : approche les attentes 1 : éveil